

COMMUNE DE TRONGET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française
Département de l'Allier
Arrondissement de Moulins

Date de convocation :
3 février 2023

Nombre de conseillers :
En exercice : 14
Présents : 13
Votants : 13

Le quorum étant atteint, le
Conseil Municipal peut
valablement délibérer.

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 13 février 2023 à 19h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni salle de la Mairie sise 8 passage de la mairie, en session ordinaire, sous la présidence du Maire, Jean-Marc DUMONT.

Présents : Patrick AMATHIEU, Daniel CANTE, Jean-Marc CARTE Laurent BRUN, Jean-Marc DUMONT, Stéphane HERAULT, Pascal RAYNAUD, Sylvain RIBIER, Elena BARANSKI, Audrey GERAUD, Patricia RAYNAUD, Franck VALETTE, Alain DETERNES, Jean-Marc CARTE, Stéphane HERAULT, Laurent BRUN

Excusés : Annie WEGRZYN

Pouvoirs : /

Secrétaire de séance : Patrick AMATHIEU

Demande de subvention pour les travaux de réfection de la toiture de la sacristie – église de Tronget classée aux monuments historiques

N°09/2023

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de réfection de la toiture de la sacristie pour un coût total de 16 600 € HT sont éligibles, pour l'année 2023, aux subventions suivantes :

- Conseil Départemental 03 au titre du patrimoine public 2023 : 30% soit 4 980,00 € HT
- DRAC : 40% soit 6 640,00 € HT
- La Région « Financer la restauration de mon patrimoine protégé Monument Historique » : 10% soit 1 660,00 € HT
- Autofinancement : 20% soit 3 320,00 € HT

Coût total : 16 600 € HT

Le plan de financement prévisionnel de cette opération serait le suivant :

Coût total : 16 600 € HT

Département : 4 980 € HT

Région : 1 660 € HT

Etat (DRAC) : 6 640 € HT

Autofinancement : 3 000 € HT

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :

- **d'approuver le projet ainsi que le plan de financement exposé ci-dessus,**
- **d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2023,**
- **de solliciter une subvention du Conseil départemental de l'Allier la plus élevée possible dans le cadre du dispositif du patrimoine public au titre de l'année 2023,**
- **de solliciter une subvention de La Région la plus élevée possible dans le cadre du dispositif « Financer la restauration de mon patrimoine protégé Monument Historique » au titre de l'année 2023,**
- **de solliciter une subvention de l'Etat (DRAC) la plus élevée possible au titre de l'année 2023,**

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter toute subvention pour le financement de ce projet,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de ladite délibération.

ONT VOTE POUR : 13

ONT VOTE CONTRE : /

SE SONT ABSTENUS : /

ACTE EXECUTOIRE

Reçu par le représentant de l'Etat le 14/02/2023

et publié le 14/02/2023

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal,

Fait à Tronget, le 14 février 2023

Le Maire,



Jean-Marc DUMONT